



Au cœur du Jura, découvrez le plus grand et le plus vieux chêne d'Europe



Châtillon, septembre 2021

Bulletin municipal N°07 - 2021

Communications officielles de la municipalité de Châtillon

ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE PAR LES URNES D'UN/E MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES LE 28 NOVEMBRE 2021

Les électrices et électeurs de la commune municipale de Châtillon sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un/e membre de la commission des finances selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures : Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 4 octobre 2021, à 12 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote :

Lieu : Salle communale, Route de Courrendlin 3, entrée nord.

Heures d'ouverture : le dimanche 28 novembre 2021 de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballotage éventuel : Dimanche 19 décembre 2021 aux mêmes heures et dans les mêmes locaux.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 1^{er} décembre 2021, à 12 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE MARDI 26 OCTOBRE 2021 à 20H00, HALLE DE GYMNASTIQUE, BÂTIMENT SCOLAIRE

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Discuter et voter la modification des articles 3, 4 et 5 du règlement du cercle scolaire du Montchaibeux ;
3. Discuter et voter le nouveau règlement d'organisation et d'administration de l'arrondissement de sépulture de Châtillon, Courrendlin et Rossemaison ;
4. Discuter et voter la consolidation du crédit de CHF. 200'000.- accepté par l'assemblée communale du 28.06.2018 pour la modification de l'éclairage public dans la zone « ancien village » ;
5. Discuter et voter une dépense de CHF. 50'000.- pour la finalisation du PAL, donner compétence au conseil communal pour le financement.

Les documents mentionnés aux points 2 et 3 de l'ordre du jour seront déposés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Comme il s'agit d'une assemblée extraordinaire, il n'y a pas de divers.



RESTAURANT DU SOLEIL

Réouverture

A l'occasion de la réouverture du restaurant du soleil, une inauguration est prévue

samedi 6 novembre 2021.

Le restaurant sera ensuite officiellement ouvert dès le mercredi 10 novembre 2021.

Ses horaires s'étendront du mercredi au dimanche midi.

Les règles sanitaires sont évidemment de rigueur.

Clément Bourgeois, tenancier du restaurant

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Le conseil communal va mettre en place un nouveau système pour le relevé annuel des compteurs d'eau.

Une information détaillée vous sera communiquée par le responsable du réseau d'eau lors de sa tournée de cet automne qui s'effectuera d'ici à fin octobre.

NOMINATION D'UN VOYER

Le conseil communal a nommé M. Gramoz Xhelili au poste de voyer communal. Son entrée en fonction est immédiate.

Nous lui souhaitons d'ores et déjà plein succès et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Nous vous rappelons que M. Thierry Ortega, conseiller communal en charge des travaux publics (079 286 16 68), est à disposition pour toute question ou information concernant la voirie (routes, poubelles, éclairage, etc.)

SORTIE DES AINÉS

En raison des mesures sanitaires actuellement en vigueur en lien avec le coronavirus, le conseil communal et le conseil de bourgeoisie ont décidé, d'un commun accord, de ne pas organiser de sortie cette année.

Les membres des deux conseils sont sincèrement désolés de cette situation.

Une visite accompagnée d'un présent sera effectuée à chaque personne touchée par cette annulation comme cela s'est fait l'année dernière.

TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DU PRÉAU DE L'ÉCOLE ET TERRAIN DE FOOT

Les travaux de mise en conformité du préau de l'école sont prévus durant les vacances d'automne soit du 11 octobre 2021 au 22 octobre 2021.

Durant cette période, l'accès au préau sera strictement interdit.

Nous remercions les éventuels utilisateurs de l'école de porter une attention particulière à cet aspect.

Il en est de même pour le terrain de foot qui vient d'être réensemencé. Il n'est pas autorisé d'en faire usage ou de marcher dessus pendant quelques semaines encore (le temps que le gazon se développe et que le sol se durcisse).

Agenda 2021

- **FÊTE DE LA CABANE LA CÔTATTE**
Dimanche 26 septembre 2021 dès 11h30 à la Côtatte
- **THEATRE joué par la Cie à Voir Châtillon**
Jeudi 14 – vendredi 15 – samedi 16 octobre 2021
Jeudi 21 – vendredi 22 – samedi 23 octobre 2021
- **ASSEMBLÉE COMMUNALE**
Mardi 26 octobre 2021